



PROGRAMME DE RECONNAISSANCE 2019

« **HOMMAGE AUX ATHLÈTES ET AUX BÉNÉVOLES POUR LEURS
RÉALISATIONS AU COURS DE LA SAISON 2018-2019** »

PROCÉDURE ET ÉCHÉANCIER

Les candidatures seront d'abord soumises à l'exécutif du CPP qui sélectionnera les trois finalistes dans chaque catégorie. Les candidatures finalistes seront ensuite soumises au vote des comités locaux (la procédure interne est laissée à la discrétion de chaque section locale).

En cas d'égalité, après le vote des comités locaux, les candidatures égalitaires seront soumises au vote des membres du CPP exécutif afin de déterminer le gagnant.

Cette procédure ne change rien ni au niveau des catégories, ni au niveau des formulaires de mise en candidature.

DATE LIMITE DE SOUMISSION DE CANDIDATURES

15 JANVIER 2020

Description des catégories et des critères de sélection

1. Bénévole de l'année

Personne qui par ses réalisations en 2018-2019 a grandement contribué à l'essor d'OSQ et qui représente l'esprit, la philosophie et les objectifs du mouvement des Olympiques spéciaux.

Critères de sélection :

- Bénévole reconnu dans sa communauté ou à l'échelle provinciale pour ses réalisations dans des fonctions autres qu'à titre d'entraîneur;
- Démontrer de grandes qualités de leader et avoir contribué de façon remarquable dans l'un ou plusieurs des secteurs suivants : les programmes sportifs (entraînement, compétition, Équipe Québec, etc.), la collecte de fonds ou l'administration;
- Respecter les valeurs du mouvement des Olympiques spéciaux, faire preuve d'intégrité et afficher une conduite personnelle exemplaire.

2. **Prix Noëlla Douglas**

Personne reconnue pour l'ensemble de ses réalisations depuis le début de son implication au sein d'OSQ et dont l'action bénévole constitue un atout pour l'édification du mouvement des Olympiques spéciaux au Québec.

Critères de sélection :

- Bénévole reconnu dans sa communauté ou à l'échelle provinciale pour ses réalisations dans des fonctions autres qu'à titre d'entraîneur;
- Faire preuve d'engagement, d'initiative et de leadership dans ses réalisations au sein de sa communauté ou à l'échelle provinciale;
- Le candidat doit avoir exercé un solide leadership et avoir apporté une contribution exceptionnelle dans **l'un ou plusieurs** des secteurs suivants : sport, marketing/financement, administration, grands jeux, etc.;
- Le candidat doit se dévouer pour le mouvement des Olympiques spéciaux et faire preuve d'intégrité et d'une conduite personnelle exemplaire;
- Compter un minimum de cinq (5) années de service au sein d'OSQ.

3. **Athlète masculin et athlète féminin de l'année**

L'athlète masculin et l'athlète féminin s'étant particulièrement distingués au cours de la saison 2018-2019 par son esprit sportif et ses progrès à l'entraînement et en compétition.

Critères de sélection :

- Performances réalisées en sport individuel sur la scène provinciale, nationale ou internationale;
- Participation aux événements du réseau de compétitions;
- Démontre une progression de ses habiletés sportives et de son développement personnel;
- Faire preuve d'esprit sportif envers les autres athlètes, les entraîneurs et les officiels.

4. **Athlète masculin émérite et athlète féminin émérite**

L'athlète masculin et l'athlète féminin s'étant particulièrement distingués au cours de la saison 2018-2019 par son esprit sportif et par son engagement dans son programme sportif.

Critères de sélection :

- Attitude et assiduité à l'entraînement;
- Participation aux compétitions;
- Démontre une progression de ses habiletés sportives et de son développement personnel;
- Faire preuve d'esprit sportif envers les autres athlètes, les entraîneurs et les officiels;
- Représentation du mouvement lors d'activités de promotion.

5. Entraîneur masculin et entraîneur féminin de l'année

L'entraîneur masculin et l'entraîneur féminin s'étant particulièrement illustrés au cours de la saison 2018-2019 par son leadership et son engagement à améliorer la qualité de son programme sportif.

Critères de sélection :

- Participation à titre de formateur ou de stagiaire à une ou plusieurs activités de perfectionnement;
- Contribue à l'organisation, à la promotion et au développement du sport en général dans le cadre des Olympiques spéciaux;
- Avoir encadré des athlètes à l'entraînement et en compétition au cours de la saison 2018-2019 ;
- Respecter les valeurs du mouvement des Olympiques spéciaux, faire preuve d'intégrité et afficher une conduite personnelle exemplaire;
- Faire preuve d'esprit sportif envers les athlètes, les autres entraîneurs et les officiels;
- Contribue à l'atteinte des objectifs sportifs et de développement personnel de ses athlètes.

6. L'équipe de l'année

L'équipe s'étant particulièrement illustrée au cours de la saison 2018-2019 par son esprit sportif et ses performances réalisées en sport d'équipe soit en balle molle, soccer, boccia, basketball, curling et hockey intérieur dans le cadre de compétitions de niveau provincial, national ou international (précisons que les épreuves de relais ne sont pas considérées).

Critères de sélection :

L'équipe candidate doit :

- être une équipe inscrite à un programme des Olympiques spéciaux;
- participer l'année durant à un ou des programmes sportifs des Olympiques spéciaux;
- réussir dans son sport, travailler ferme à l'atteinte de son objectif sportif;
- illustrer le véritable esprit des Olympiques spéciaux;
- faire preuve d'esprit sportif et de considération envers les autres athlètes, les entraîneurs et les officiels.

7. Le club sportif de l'année

Club sportif s'étant particulièrement distingué au cours de la saison 2018-2019 par sa participation aux activités et son engagement à améliorer la qualité de son programme.

Critères de sélection :

- Nombre d'athlètes ayant participé au réseau de compétitions et au championnat provincial;
- Nombre de bénévoles et d'entraîneurs ayant participé à une ou plusieurs activités de perfectionnement;
- Contribution remarquable à la promotion et au développement du sport au sein d'OSQ;
- Qualité du programme et de l'encadrement (ratio athlètes/bénévoles, fréquence des séances d'entraînement).

8. L'événement sportif de l'année

Le comité organisateur au sein du réseau de compétitions 2018-2019 d'OSQ s'étant particulièrement distingué par la qualité des services offerts aux participants.

Critères de sélection :

- Offrir des services de base de qualité (installations sportives respectant les normes, bénévoles et officiels qualifiés et dévoués);
- Innover en offrant des services additionnels illustrant l'attention particulière portée aux participants.

9. Section locale de l'année

Ce prix est remis aux années impaires à la section locale s'étant particulièrement distinguée par la qualité de son encadrement, son esprit d'équipe et son dynamisme.

Critères de sélection :

- Section locale dont l'ensemble des membres respecte le code de conduite et démontre un esprit d'équipe et un esprit sportif hors pair;
- Respect des échéanciers et des engagements (ex. : inscriptions, transport provincial, etc.);
- Section locale ayant fait preuve d'innovation (ex. : journal, bannières, décoration à l'hébergement, reconnaissance du comité organisateur, etc.);
- Qualité de la préparation de la section locale (ex. : logistique, communication, financement, programme de supporters, processus de sélection, etc.);
- Qualité de l'encadrement sur les plateaux sportifs et à tout autre moment.

10. Délégation régionale de l'année (À REMPLIR SEULEMENT LES ANNÉES IMPAIRES)

Ce prix est remis aux années impaires à la délégation régionale s'étant particulièrement distinguée par la qualité de son encadrement, son esprit d'équipe et son dynamisme **dans le cadre des Jeux provinciaux.**

Critères de sélection :

- Délégation dont l'ensemble des membres respectent le code de conduite et ayant démontré un esprit d'équipe et un esprit sportif hors pair;
- Respect des échéanciers et des engagements (ex : inscriptions, quota, transport provincial, etc.);
- Délégation ayant fait preuve d'innovation (ex : journal, bannières, décoration à l'hébergement, reconnaissance du comité organisateur, etc.);
- Qualité de la préparation de la délégation (ex : logistique, communication, financement, programme de supporters, processus de sélection, etc.);
- Qualité de l'encadrement sur les plateaux sportifs et à tout autre moment dans le cadre des Jeux provinciaux.

11. Réalisation de l'année

Initiative originale réalisée au cours de la saison 2018-2019 et ayant obtenu des résultats remarquables que ce soit au plan des programmes sportifs, de la promotion, de la collecte de fonds ou autre.

Critères de sélection :

- Originalité;
- Résultats apportant une contribution remarquable à l'essor du programme au sein de la communauté;
- Activité respectant les valeurs du mouvement des Olympiques spéciaux.

12. Bénévole de l'année de la Course au flambeau des agents de la paix

Personne qui par ses réalisations en 2018-2019 a apporté une contribution significative à la Course au flambeau des agents de la paix.

Critères de sélection :

- Fait preuve d'une grande réputation dans sa division de la Course au flambeau des agents de la paix ou au niveau provincial;
- Exercer un leadership certain en mettant sur pied un programme de la Course au flambeau des agents de la paix solide et autonome dans sa section ou à l'échelle provinciale et apporter une contribution exceptionnelle dans l'un ou plusieurs des secteurs suivants : sensibilisation, financement, Relais de la flamme, Défi Karting, Parcours des héros, grands jeux, nouvelles initiatives, Défi 767, Défi de l'ours polaire, etc.;
- Se dévouer pour la Course au flambeau des agents de la paix et le mouvement des Olympiques spéciaux et faire preuve d'intégrité et d'une conduite personnelle exemplaire.